

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

PRESENTS : M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. REIZ, Mme FLORES, M. CUBELES, Mme CHOUJAA, M. CAYUELA, Mme FORCADA, M. ROSELLO, Mme WEBER, M. TEYSSEYRE, M. VIVES, Mme CASSAN, M. BONIN, Mme LACROIX, Mme TOPAKIAN, M. SAINT-MARTIN, M. JOFFRE, M. PARE, Mme VERGNE, Mme FUGAIRON, Mme PEREZ, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. MOUREREAU, M. MARCHAUD, Mme VALERIO

PROCURATIONS : M. ROBERT à Mme FRAPPIER; Mme BASTY à M. REIZ

ABSENTS : Néant

Secrétaire : Mme VERGNE

1- ADMINISTRATION GENERALE

• **Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 24 voix pour et 5 voix contre adopte le projet de règlement intérieur.

• **Institution et composition des commissions municipales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) décide d'instituer les 9 commissions municipales :

- Commission finances
- Commission culture
- Commission Plan communal de sauvegarde, circulation, transports et cérémonies officielles
- Commission travaux, aménagements et espaces publics
- Commission environnement, développement durable et transition écologique
- Commission animation locale, vie des quartiers et vie associative
- Commission sport
- Commission éducation, enfance et jeunesse
- Commission urbanisme, activités et commerces

Il adopte la composition type des commissions :

- ✓ Président : Monsieur le Maire
- ✓ 7 membres de la majorité
- ✓ 1 membre de chaque groupe minoritaire

Pour la commission animation locale, vie des quartiers et vie associative :

- ✓ Président : Monsieur le Maire
- ✓ 9 membres de la majorité
- ✓ 1 membre de chaque groupe minoritaire

Il détermine leur composition en respect de la représentation des groupes politiques du conseil municipal.

• **Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (29 voix) de reconduire le nombre de dix membres, outre le Maire qui est le Président de droit, pour le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- **Désignation des membres du Conseil Municipal siégeant au Centre Communal d'Action Sociale**

Après déroulement du vote à bulletin secret et annonce des résultats, le Conseil Municipal prend acte de la désignation des membres élus au centre communal d'action sociale :

| |
|-------------------|
| Titulaires |
| Christine WEBER |
| Colette FLORES |
| Maryline LACROIX |
| Géraldine FORCADA |
| Marie-Paule ROTH |

- **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Après déroulement du vote à bulletin secret et annonce des résultats, le Conseil Municipal constate la composition de la commission d'appel d'offres :

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------|-------------------|
| Nadine FRAPPIER | Maryline LACROIX |
| Colette FLORES | Philippe BONIN |
| Gérard CAYUELA | Francis TEYSSEYRE |
| Christine WEBER | Chantal CASSAN |
| Didier PECHAMAT | Marie-Paule ROTH |

- **Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne : élection des délégués de la commune à la commission territoriale du SDEHG de la Région Ouest de Toulouse**

Les 2 délégués élus à la commission territoriale du SDEHG de la Région Ouest de Toulouse sont : M. Patrice RODRIGUES et Mme Colette FLORES.

- **Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine: désignation des délégués de la commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil avec 24 voix pour et 5 abstentions désigne le délégué Yves ROSELLO.

- **Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement : désignation des délégués de la commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 24 voix pour et 5 abstentions désigne le délégué titulaire Jérôme CUBELES et le délégué suppléant Nathalie VERGNE.

- **Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller délégué**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal avec 24 voix pour et 5 abstentions fixe les indemnités de fonction du maire, des adjoints et du conseiller délégué selon les montants suivant :

- ✓ Maire : indemnité mensuelle brute 55 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- ✓ adjoints : indemnité mensuelle brute 15 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- ✓ régime indemnitaire du conseiller délégué : indemnité mensuelle brute de 12.05 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il précise que ces indemnités suivront la revalorisation indiciaire de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

2- FINANCES

- **Débat d'Orientation Budgétaire**

Monsieur le Maire expose dans une première partie les apports de la loi de finances pour 2020.

Il présente les principales mesures qui concernent les collectivités locales avec la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales pour tous d'ici 2023 et informe les élus des principales dotations versées par l'Etat aux communes dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

La deuxième partie de l'exposé est consacrée à la présentation de l'analyse rétrospective des comptes de la ville entre 2014 et 2019.

- Les produits de fonctionnement courant progressent de 2.2 % en 2019. Cette moyenne se situe à 1.9 % sur la période rétrospective.
- Les charges de fonctionnement courant progressent de 5.4 % en 2019. Cette moyenne se situe à 2.1 % sur la période rétrospective.
- Les dépenses d'investissement (hors capital de la dette) s'élèvent à 4 432 636 euros.

Les dépenses d'investissement de 2019 ont été consacrées aux programmes suivants :

- Réhabilitation du groupe scolaire Chênes Ecuireuls : 3 465 K€
- Acquisition des terrains des jardins familiaux et études préliminaires : 174 K€
- Construction d'un boulodrome couvert (études) : 11 K€
- Acquisition du terrain du collège : 560 K€
- Entretien du patrimoine bâti : 37 K€ (salle polyvalente, crèche Petit Poucet, ancien RAM, Maison des jeunes)
- Acquisition matériel de transport : 67 K€ (véhicule police municipale, tracteur)
- Acquisitions de matériels, mobiliers, logiciels : 65 K€

- Le financement des investissements s'élève à 2 155 134 euros.

Il comporte l'épargne nette dégagée sur les opérations de fonctionnement, de l'ordre de 997 000 euros et des recettes externes, subventions (829 538 euros), Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui s'élève à 157 545 euros, le remboursement par le mandataire Oppidéa du solde des avances de trésorerie dans le cadre de l'opération Andromède (147 934 euros) et des produits de cessions (12 669 euros).

L'excédent de global vient alimenter le besoin de financement complémentaire pour un montant de 2 277 502 euros.

- L'annuité de la dette s'élève à 31 456 € en 2019 et ne comprend que les remboursements en capital des prêts sans intérêts accordés par la CAF et le Conseil Départemental de la Haute Garonne.

En synthèse, Monsieur le maire conclut au vu de ces éléments financiers que la situation de la commune est saine.

Les décisions financières prises depuis 2014 visant à limiter l'évolution des charges de fonctionnement et sans augmentation des taux d'imposition, dans un contexte très contraint sur le plan national de réduction des ressources, ont permis de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour financer les investissements sans recours à l'emprunt.

Le taux d'endettement mesuré par le ratio « annuité de dette/produits réels de fonctionnement » est très faible (autour de 1 %) et la capacité de désendettement « encours de dette/épargne brute » est sur la période inférieure à 1, soit moins d'une année nécessaire pour rembourser l'encours de dette si la commune y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

La troisième partie de l'exposé concerne les prévisions pour 2020. Ces prévisions correspondent aux données du budget primitif.

- Les produits de fonctionnement courant sont estimés à 6 117 000 euros.
- Les charges de fonctionnement courant sont estimées à 5 722 000 euros.
- Les restes à réaliser en investissement à reprendre au BP 2020 s'élèvent en dépenses à 2 639 000 euros et en recettes à 449 000 euros.
- Les dépenses d'équipement se décomposent en deux parties.

- Les opérations qui concernent La rénovation du groupe scolaire les Chênes (905 000 euros), les jardins familiaux (163 000 euros), le boulodrome (850 000 euros), la réhabilitation de la mairie (1 600 000 euros), la construction des locaux destinés aux containers ordures ménagères au champ de la Molle (220 000 euros).

- Les autres crédits concernent les enveloppes nécessaires aux acquisitions de mobiliers, matériels et véhicules (121 000 euros) et les travaux d'entretien et d'aménagement de bâtiments et réseaux (139 000 euros).

- Les recettes d'investissement comprennent des subventions notifiées (225 000 euros du Conseil Départemental pour le financement de la quatrième et dernière tranche du groupe scolaire Matisse, 10 000 euros de l'ADEME pour le financement des études dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire les Chênes), le FCTVA (735 000 euros). Le besoin de financement de ces investissements sera couvert par l'excédent de clôture. Il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt.

Enfin, la dernière partie est consacrée à la présentation d'éléments de programmation pluriannuelle après rappel des objectifs poursuivis.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2020 pour la commune.

- **Adoption du Compte Administratif 2019 de la commune**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats du Compte Administratif 2019 de la commune, qui se présentent comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement |
|--|----------------|----------------|
| I. Dépenses | 5 688 961.60 | 4 525 278.55 |
| II. Recettes | 6 521 864.11 | 4 686 216.48 |
| III. Résultats de l'exercice (=II-I) | 832 902.51 | 160 937.93 |
| IV. Résultats antérieurs reportés 2018 | 3 168 581.44 | 1 327 025.38 |
| V. Total (=III+IV) | 4 001 483.95 | 1 487 963.31 |
| VI. Restes à réaliser | | -2 190 490.33 |
| VII. Excédent de clôture (=V+VI) | 4 001 483.95 | - 702 527.02 |

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la Présidence de Mme FRAPPIER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix) approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019 relatif au budget principal de la commune.

- **Adoption du Compte de Gestion 2019 du trésorier municipal Budget principal de la commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix) déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

- **Bilan des cessions et des acquisitions immobilières en 2019**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) prend acte des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la commune en 2019

- **Reprise et affectation des résultats 2018 au Budget Primitif 2019**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats 2019 au budget primitif 2020 de la commune.

Section de fonctionnement 2019

| | |
|---|----------------|
| Résultat de l'exercice | 832 902.51 € |
| Avec excédent antérieur 2018 : | 3 168 581.44 € |
| Résultat de fonctionnement de clôture : | 4 001 483.95 € |

Section d'investissement 2019

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | 160 937.93€ |
| Avec excédent antérieur 2018 : | 1 327 025.38 € |
| Résultat d'investissement de clôture | 1 487 963.31 € |

Restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement

| | |
|----------|------------------|
| Recettes | 448 949.78 € |
| Dépenses | 2 639 440.11 € |
| Total | - 2 190 490.33 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide la reprise des résultats 2019 au budget primitif de la commune 2020 et de son affectation comme indiquée ci-dessus

• **Vote du Budget Primitif 2020**

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2020 :

Section de fonctionnement

| Dépenses de fonctionnement | Opérations réelles | Opérations d'ordre | TOTAL |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Charges à caractère général (011) | 1 555 687,93 | | 1 555 687,93 |
| Charges de personnel (012) | 3 540 000,00 | | 3 540 000,00 |
| Atténuations de produits (014) | 50 000,00 | | 50 000,00 |
| Charges de gestion courante (65) | 576 333,00 | | 576 333,00 |
| Charges financières (66) | 0,00 | | 0,00 |
| Charges exceptionnelles (67) | 3 100,00 | | 3 100,00 |
| Dotations aux amortissements et provisions (68) | 2 000,00 | 193 000,00 | 195 000,00 |
| Dépenses imprévues (022) | 425 000,00 | | 425 000,00 |
| Virement à la section d'investissement (023) | | 3 082 686,00 | 3 082 686,00 |
| Total | 6 152 120,93 | 3 275 686,00 | 9 427 806,93 |

| Recettes de fonctionnement | Opérations réelles | Opérations d'ordre | TOTAL |
|---|---------------------|--------------------|---------------------|
| Atténuation de charges (013) | 50 000,00 | | 50 000,00 |
| Produits des services (70) | 411 100,00 | | 411 100,00 |
| Travaux en régie (72) | | 6 500,00 | 6 500,00 |
| Impôts et taxes (73) | 4 084 104,00 | | 4 084 104,00 |
| Dotations et participations (74) | 1 156 043,00 | | 1 156 043,00 |
| Autres produits de gestion courant (75) | 415 500,00 | | 415 500,00 |
| Produits financiers (76) | 3,00 | | 3,00 |
| Produits exceptionnels (77) | 2 000,00 | 3 600,00 | 5 600,00 |
| Total | 6 118 750,00 | 10 100,00 | 6 128 850,00 |

| | | | |
|--|--|--|---------------------|
| Résultat reporté (R002) | | | 3 298 956,93 |
| Total recettes de fonctionnement cumulées | | | 9 427 806,93 |

Section d'investissement

| Dépenses d'investissement | Opérations réelles | Opérations d'ordre | TOTAL |
|------------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Subventions d'investissement (13) | | 3 600,00 | 3 600,00 |
| Remboursement d'emprunts (16) | 36 456,00 | | 36 456,00 |
| Total des opérations d'équipement | 6 282 907,79 | | 6 282 907,79 |
| Immobilisations incorporelles (20) | 11 230,00 | | 11 230,00 |
| Immobilisations corporelles (21) | 349 072,32 | 6 500,00 | 355 572,32 |
| Immobilisations en cours (23) | 4 620,00 | | 4 620,00 |
| Dépenses imprévues investissement | 190 000,00 | | 190 000,00 |
| Total | 6 874 286,11 | 10 100,00 | 6 884 386,11 |

| | | | |
|---|--|--|---------------------|
| Solde d'exécution négatif reporté (D001) | | | 0,00 |
| Total dépenses d'investissement cumulées | | | 6 884 386,11 |

| Recettes d'investissement | Opérations réelles | Opérations d'ordre | TOTAL |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dotations : FCTVA (10) | 734 500,00 | | 734 500,00 |
| Subventions d'investissement (13) | 683 709,78 | | 683 709,78 |
| Emprunt | | | 0,00 |
| Immobilisations corporelles (21) | | | 0,00 |
| Immobilisations en cours (23) | | 0,00 | 0,00 |
| Amortissement des immobilisations (28) | | 193 000,00 | 193 000,00 |
| Virement de la section de fonctionnement (021) | | 3 082 686,00 | 3 082 686,00 |
| Total | 1 418 209,78 | 3 275 686,00 | 4 693 895,78 |

| | | | |
|---|--|--|---------------------|
| Solde d'exécution positif (R001) | | | 1 487 963,31 |
|---|--|--|---------------------|

| | | | |
|----------------------------|--|--|-------------------|
| Affectation au compte 1068 | | | 702 527,02 |
|----------------------------|--|--|-------------------|

| | | | |
|---|--|--|---------------------|
| Total recettes d'investissement cumulées | | | 6 884 386,11 |
|---|--|--|---------------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 24 voix pour et 5 abstentions vote chapitre par chapitre le budget 2020 de la commune et sollicite auprès des institutions concernées toutes les subventions inscrites au budget 2020 de la commune

- **Vote des taux d'imposition 2020**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) vote pour 2020 les taux d'imposition ci-dessus

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Taxe sur le foncier bâti | 12.81 |
| Taxe sur le foncier non bâti | 79.89 |

- **Reversement subvention CAF contrat enfance au titre de l'année 2018 au CCAS pour le RAM**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide l'inscription budgétaire de 7 296.14 € et du reversement de cette subvention au CCAS pour le financement du RAM

3- PERSONNEL

- **Habilitation du Maire à signer les contrats pour le recrutement d'agents publics momentanément indisponible (délibération de principe)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels à l'unanimité (29 voix) pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles pour les motifs suivants : travaillant à temps partiel et absent pour les raisons suivantes : congé annuel, congé de maladie, de grave ou de longue maladie, congé de longue durée, congé de maternité ou d'adoption, congé parental, convenance personnelle

- **Avancement de grade pour l'année 2020 : création de postes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de créer 2 postes d'ATSEM principal 1^{er} classe à temps complet, de supprimer 2 postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

- **Création poste rédacteur territorial suite réussite concours**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide la création d'un poste de rédacteur territorial, de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

- **Création poste éducateur territorial des activités physiques et sportives suite réussite concours**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide la création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

- **Recrutement personnel saisonnier Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Centre de Loisirs et Maison des Jeunes) - Été 2020 et petites vacances 2020-2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide la création des postes d'adjoints d'animation contractuels pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et de la Maison des Jeunes Citoyens pour les mois d'été 2020 et les petites vacances scolaires (calendrier scolaire 2020-2021), conformément au nombre présentées ci-dessus

| Postes | SECTEUR ENFANCE (CLSH) | | | SECTEUR JEUNESSE (MDJ) | | |
|---|------------------------|------|------------------|------------------------|------|------------------|
| | Juillet | Août | Petites vacances | Juillet | Août | Petites vacances |
| Adjoint d'animation 5 ^{ème} échelon Fonction : Directeur diplômé du BAFD | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Adjoint d'animation 1 ^{er} échelon Fonction : Animateur diplômé BAFA | 13 | 8 | 10 | 2 | 2 | 2 |
| Adjoint d'animation 1 ^{er} échelon Fonction : En cours de perfectionnement | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Adjoint d'animation 1 ^{er} échelon Fonction : Animateur stage pratique | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Protocole COVID Adjoint d'animation 1 ^{er} échelon Fonction : Animateur sans diplôme | 3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Il décide la création d'un poste d'adjoint d'animation au 5^{ème} échelon pour assurer la direction de la MDJ et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

- **Recrutement personnel d'animation Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles (ALAE) année scolaire 2020-2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de créer 24 postes + 2 postes supplémentaires d'adjoints territoriaux d'animation contractuels pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement de l'Accueil de Loisirs associé aux Ecoles (ALAE) accueil périscolaire matin, midi et soir pour la période scolaire 2020-2021, recrutés au fur et à mesure en fonction des effectifs, rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation. Il ajoute que la durée de l'engagement et le temps d'emploi de chacun des agents sera défini individuellement dans l'acte de nomination en fonction des besoins du service et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **Création d'un poste assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial principal 1^{ère} classe titulaire à compter du 1^{er} septembre 2020 et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

- **Recrutement de quatre agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité: assistants d'enseignement artistique territoriaux contractuels année scolaire école de musique 2020-2021 (atelier batterie, guitare, violon, technique vocale)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de recruter 4 assistants d'enseignement artistique territoriaux contractuels pour les ateliers « batterie », « guitare », « violon » et « technique vocale » rémunérés selon les conditions énumérées ci-dessus pour l'année scolaire 2020-2021. Il précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

- **Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité: assistant d'enseignement artistique territorial principal 2^{ème} classe non titulaire année scolaire école de musique 2020-2021 (atelier piano)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de recruter 1 assistant d'enseignement artistique territorial principal 2^{ème} classe contractuel pour l'atelier piano, rémunéré selon les conditions énumérées ci-dessus pour l'année scolaire 2020-2021 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

- **Ecole de musique: création d'un poste temporaire de chargé de mission développement d'un ensemble musical amateur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de créer un poste de chargé de mission temporaire de développement d'un ensemble musical amateur pour l'année scolaire 2020-2021. Il fixe son forfait d'intervention horaire à 22, 50 euros brut et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

- **Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité (services entretien et restauration)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide le recrutement d'un adjoint technique contractuel à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité, de fixer sa rémunération au 1^{er} échelon de son grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

- **Création de deux postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe contractuel à temps complet pour accroissement temporaire d'activité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide le recrutement de deux ATSEM principal 2^{ème} classe contractuel à temps complet pour l'année scolaire 2020-2021 pour accroissement temporaire d'activité, de fixer sa rémunération au 1^{er} échelon de son grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

4- ASSOCIATIONS

- **Adoption de la convention d'objectifs et de moyens avec le Football Club Beauzelle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec le Football Club Beauzelle

5- URBANISME

- **Installations classées pour la protection de l'environnement : avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la société Eurovia Grands Travaux pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) constate, en l'état des connaissances scientifiques, que des mesures a priori suffisantes sont prévues pour limiter les atteintes à l'environnement et les risques de l'exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud par la société EUROVIA GRANDS TRAVAUX et donne par conséquent un avis favorable sur la demande d'enregistrement présentée par la société EUROVIA GRANDS TRAVAUX.

6- REGIE

- **Remboursement d'un trop perçu pour la location de la salle des fêtes Garossos**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) autorise le remboursement du trop-perçu pour les personnes concernées.